



Impossibilité de désinsectisation et résiliation de bail

Par **Erin76**, le **25/07/2011** à **08:35**

Bonjour,

J'ai emménagé il y a 6 mois environ dans un appartement. Lors de l'état des lieux, j'avais fait noter la présence de quelques petits "insectes morts", ça ne m'avait pas alertée vu que je n'ai jamais eu ce genre de problème. Sauf que j'ai commencé à les retrouver vivants quelques jours après mon installation... il s'agit bien de cafards.

J'ai appelé mon bailleur (tout se fait par l'agence), et le syndic a fait venir une entreprise. Seulement, ma voisine, qui en a aussi, n'a pas rendu son appartement accessible (elle refuse), et je crois qu'il n'y a aucun moyen juridique de l'y obliger. Résultat, après une amélioration, ils sont revenus, et j'en retrouve même dans mon lit, c'est l'horreur, je ne dors plus. J'ai essayé divers produits, rien n'y fait.

Je songe à déménager à cause de ça, mais puis-je obtenir quelque chose, par exemple raccourcir mon préavis ? Parce que le logement m'a visiblement été livré avec ces sales bêtes, et le propriétaire est incapable de fournir une solution, et donc incapable de me fournir un logement décent.

Merci d'avance pour vos conseils, cette situation est vraiment déprimante (d'autant que mon appart est vachement bien par ailleurs !).